

## DIAGNOSTIQUER ET REDUIRE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS LIEE AUX CONDITIONS DES SOLS

### PRÉREQUIS

- > Aucun

### OBJECTIFS

- > Connaitre le cadre réglementaire et assurantiel des risques construction
- > Être capable d'intégrer et de prévenir les risques liés aux sols en qualité de MOA
- > Savoir adapter l'ouvrage aux conditions des sols

### PROGRAMME

#### CONNAITRE LES SOLS

- > Introduction sur le rôle du maître d'ouvrage
- > Cadre réglementaire et assurantiel
  - Lois : Spinetta du 4 janvier 1978 et Convention de règlement de l'assurance construction (CRAC)
  - Assurances : dommages-ouvrage, Tous Risques Chantier, Constructeur Non Réalisateur...
  - Désordres garantis en Responsabilité Civile générale et décennale
- > Risques constructifs en fonction de la nature des sols
  - Etudes géotechniques
  - Les catégories d'études
  - Les obligations réglementaires
  - Exemples
- > Risques liés aux sols pollués
  - Ce que dit la loi
  - Sols pollués : quelles mesures constructives appliquer ?
  - Banque de données à consulter
  - Exemples
- > Risques liés aux inondations
  - Ce que dit la loi au regard des risques climatiques
  - Risques inondations : quelles mesures constructives appliquer ?
  - Banque de données à utiliser
  - Exemples

#### ADAPTER LA CONSTRUCTION AUX CONDITIONS DU SOL

- > Points de vigilance à chaque étape pour adapter la construction
  - En phase de programmation & conception
  - En phase de réalisation
  - En phase d'exploitation
- > Focus sur le Zéro artificialisation nette (ZAN)
  - Enjeux et contexte de la mise en place du ZAN
  - Le ZAN dans la loi Climat Résilience et les documents d'urbanisme
  - Les outils du ZAN
- > Cas pratique
  - Analyse d'un projet et des missions géotechniques à contracter
  - Etude d'un rapport d'études géotechniques
  - Restitution en sous-groupes

### ÉVALUATION ET VALIDATION

- > QCU d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation inclus dans la durée totale de la formation

### PUBLIC CONCERNÉ

- > Maîtres d'ouvrage publics ou privés

### DURÉE

- > 2 jours soit 14 heures

### COÛT

- > En inter-entreprises : 1 440 € HT par personne soit 1 728 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

### EFFECTIF

- > Minimum : 4 personnes
- > Maximum : 12 personnes

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Présentiel : pédagogie expositive (cas illustrés) et active (étude de cas)

LES



- > 2 jours de formation pour être en mesure de maîtriser les conditions des sols lors d'un projet
- > Animée par un formateur expert de la ville et de l'immobilier